

# LSAP



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 29 novembre 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

D'après un article paru dans le *Luxemburger Wort* (édition du 25 novembre 2019), bon nombre des 30.000 élèves empruntant chaque jour les bus du Régime général des transports routiers (RGTR) pour se rendre dans leurs lycées respectifs, arrivent plusieurs fois par semaine en retard aux cours. Les responsables des différents lycées se disent conscients que ces retards sont dus au trafic très dense respectivement aux embouteillages à ces heures de la journée. Néanmoins cette reconnaissance du problème n'empêche pas que les étudiants arrivant en retard se voient sanctionnés par une inscription « venu trop tard » (VTT) dans le journal de classe.

Dans l'article précité, le directeur pour les transports publics explique que le Ministère de la Mobilité a tenté de réagir à la problématique en avançant les heures de départ des bus, une mesure ayant toutefois atteint rapidement ses limites.

Une solution préconisée par le directeur pour les transports publics serait un début des cours différé dans les différents lycées concernés aussi bien le matin que l'après-midi à la fin des cours. Or, selon les dires du responsable du Ministère, cette idée ne générerait que peu d'enthousiasme auprès des écoles, étant donné que celle-ci nécessiterait une réorganisation complète des cours.

Toujours d'après le même article, le Ministère de l'Éducation nationale ne voudrait pas proposer de solution et renverrait une décision quant à d'éventuelles mesures à adopter au Ministère de la Mobilité.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :



LSAP

- Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer les informations relatées dans l'article cité ci-dessus ?
- Messieurs les Ministres partagent-ils l'appréciation, vu le stress respectivement les sanctions encourus par les élèves arrivant en retard à leurs cours suite aux retards répétés des bus RGTR, que cette situation est intenable ?
- Messieurs les Ministres envisagent-ils une collaboration plus étroite afin de remédier à la problématique décrite ?
- Dans l'affirmative, quelle pourrait-être une solution envisageable ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député

**Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics ainsi que de Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à la question parlementaire n° 1550 du 29 novembre 2019 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo au sujet des « Transports scolaires »**

- Les bus du RGTR opérant les courses scolaires ne sont en effet pas épargnés par la situation actuelle en matière de trafic routier, qui est marqué par d'intenses pointes, notamment le matin. On ne saurait nier qu'il en résulte un certain stress pour les élèves en route vers leurs lycées respectifs.
- Quant aux sanctions évoquées par l'honorable Député, il est à signaler que les établissements scolaires agissent avec toute la mesure qui s'impose devant des retards dont la faute n'incombe pas aux élèves.

Il y a quelques années, une étude concernant à des débuts de cours échelonnés pour les lycées situés au Limpertsberg, a été menée ; toutefois, seul le Lycée Michel Lucius a changé son horaire de début des cours. Les contraintes pédagogiques, la longueur des journées scolaires, surtout en formation professionnelle, ainsi que la volonté de permettre aux élèves qui suivent des activités sportives, musicales ou d'autres cours l'après-midi, ont amené les autres lycées de ne pas se joindre à cette expérience.

Une réorganisation complète des horaires des lycées serait susceptible d'avoir des effets multiples : Elle toucherait la vie familiale, le contexte scolaire dans son intégralité (crèches, maisons relais, écoles fondamentales, lycées et autres structures d'encadrement) et le déroulement de la vie professionnelle des parents.

- Les services en charge des transports scolaires du MMTP et au MENJE collaborent de façon très étroite par des réunions de concertation et des échanges réguliers. Je rappelle dans ce contexte ma réponse à la question parlementaire n° 1417 de Monsieur le Député Fernand Kartheiser. Le transport scolaire et les possibles améliorations à mettre en place ont d'ailleurs été discutés à l'occasion de plusieurs entrevues entre les ministres respectifs.
- Une solution satisfaisante aux yeux de tous les concernés n'est que difficilement envisageable tant que la situation en matière de trafic ne s'améliore pas. C'est pourquoi le MMTP entend, par des mesures à court, moyen et long terme (réorganisation du réseau RGTR, investissements majeurs dans toutes les infrastructures de transports publics et de mobilité active, stratégie MoDu2, Plan national de Mobilité 2035) améliorer la mobilité générale. Les ministres ne manqueront pas de se concerter une nouvelle fois au sujet des problèmes résultant de l'intensité du trafic matinal.